

Saint-Brieuc et sa côte

Sommaire

Introduction

I- État des lieux

II- Propositions

- ↳ *1er secteur* Cesson - Le Valais
- ↳ *2ème secteur* Le Légué - La Plage du Valais
- ↳ *3ème secteur* La Plage du Valais - La Grève
des Courses
- ↳ *4ème secteur* La Grève des Courses
- ↳ *5ème secteur* La Cité Baby - La Côte des
Belles

Conclusion

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL MUNICIPAL

Synthèse du dossier 2001/2002 sur le thème :

Saint-Brieuc



et sa côte

Introduction

Le thème du 2ème dossier « SAINT-BRIEUC et sa côte » examiné par le Comité Économique et Social a été proposé par Monsieur le Sénateur-Maire. Les membres du CES jugeant le sujet particulièrement vaste, ont fait le choix, eu égard aux études déjà réalisées sur ce site (Plan de Référence du Légué) de porter leur regard essentiellement sur la partie comprise entre la Tour de Cesson et la Grève des Courses. Pour cerner au mieux les tenants et les aboutissants de ce dossier, les membres de CES ont défini une méthode ayant pour but de s'imprégner au mieux des réalités du terrain. Ainsi, entre le 22 avril 1998 et le 6 avril 1999, dix réunions se sont déroulées dont :

- Deux avec des techniciens territoriaux qui ont apporté des informations sur le plan technique et environnemental ;
- Une se rapportant à l'histoire du site ;
- Deux au cours desquelles ont été rencontrés les habitants de la Cité Baby et les Adjointes au maire concernés par des problématiques spécifiques concernant ce secteur : urbanisme, environnement...
- Par ailleurs, une visite sur le site a eu lieu le 12 mai 1998.

➤ Enfin, à partir des éléments recueillis, lors des réunions précédentes, quatre réunions de synthèse, ayant pour objet de finaliser un document de présentation, se sont déroulées au cours du 1er trimestre 1999.

Les membres du CES remercient tous ses interlocuteurs pour leur contribution mais également le Comité de Réflexion et d'Animation de Cesson qui a largement contribué à la réalisation de ce dossier.



I- État des Lieux

« SAINT-BRIEUC est une ville du littoral tournant le dos à la mer ». Cette phrase, extraite d'un travail sur l'histoire des relations entre SAINT-BRIEUC et son littoral, réalisé par M. LE GOUALHER, met clairement en évidence, les relations particulièrement ambiguës que la Ville de SAINT-BRIEUC a très longtemps entretenu avec sa façade maritime. Cette présentation n'a pas pour objet de retracer l'histoire de cette relation entre la terre et la mer, mais de mettre en évidence, un phénomène de cohabitation difficile qui explique un certain désintérêt des élus locaux pour ce secteur géographique au cours des dernières décennies, et implicitement les difficultés, les interrogations d'aujourd'hui.

Ainsi, en est-il de la Cité Baby, qui aujourd'hui, sur le plan juridique, pose de nombreuses difficultés du fait du « laisser-aller » et de l'absence d'application de dispositions réglementaires concernant l'habitat ; de même, le site de la Grève des Courses souillé pendant des années par des déchets industriels.

Enfin, l'absence de mise en valeur de la Plage du Valais dans le paysage touristique briochin. Le Projet de Ville de 1994 marque un inversement de tendance concrétisé par une volonté politique manifeste de reconquête de cette partie maritime du territoire briochin, de mise en valeur du patrimoine et de ses sites remarquables. Aujourd'hui, on constate, en effet, un réel engagement municipal dans une perspective de développement de l'attraction de ce site. Ainsi, le Conseil Municipal a décidé de créer une mission spécifique intitulée « Aménagement du littoral briochin » confiée à Mme DRIEU.

Si ces récentes avancées sont particulièrement notables, les membres du CES insistent clairement sur la nécessité d'aller plus en avant dans cette démarche dans le cadre d'un plan d'ensemble s'inscrivant dans le temps.

II- Propositions

Pour plus de lisibilité dans la mise en oeuvre d'un dispositif visant à mettre en valeur le littoral, les membres du CES ont fait le choix de présenter leurs propositions en découpant l'ensemble du site en 5 secteurs :

1er secteur : Cesson - Le Valais



- **Mise en valeur de l'accès :**

- renforcer la signalisation indiquant la présence du domaine maritime (à partir de Cesson voire du Centre Ville) ;
- favoriser le déplacement par les transports publics en développant les lignes du réseau TUB : actuellement, l'accès à la mer n'est pas régulier ; l'accès au Valais n'est pas desservi le dimanche ;
- aménager des trottoirs sur la route d'accès au Valais à partir du bourg.
- enterrer les réseaux téléphone et électricité ;
- préserver voire améliorer la vue sur la baie à partir du passage à niveau.

- **Développement des animations**

Favoriser l'organisation de manifestations, telles la Fête du Sport, CAP ARMOR, la traversée de la baie à cheval, courses de vélo, en renforçant la réglementation qui ne permet pas la pratique de certaines activités.

● Équipements

Concernant l'aménagement d'un bassin à la Plage du Valais, les membres du CES émettent le point de vue suivant : avis favorable quant à l'aménagement d'un solarium qui permettrait l'extension de la surface de la plage et la disparition visuelle de la buse. Avis défavorable, eu égard, au coût engendré (système de renouvellement de l'eau), au problème de la réglementation sanitaire et à l'opportunité touristique de créer une piscine. Néanmoins, ils sont favorables à l'aménagement d'une pataugeoire située du côté du remblai de la Plage du Valais, qui semble-t-il, apporterait moins de contraintes eu égard à cette réglementation.

2ème secteur : Le Légué - Plage du Valais

● Mise en valeur de l'accès

- signalisation à partir :
 - de la Vallée de Gouédic ;
 - de la rampe : 3 niveaux (digue, GR, Forteresse) ;
- renforcer la signalisation des sentiers ;
- entretien et remise en état du GR (Service Espaces Verts) ;
- faciliter l'accès à la Plage du Valais par la rue Commandant le Conniat.



● Équipements

- aménager un passage entre le port et la Plage du Valais accessible aux piétons mais également aux chevaux et aux vélos : SAS - Escalier Rampe...
- créer une rupture entre le port et la Plage du Valais par un aménagement paysager (plantations...) ;
 - les membres du CES mettent en évidence le problème de l'implantation du poste sablier programmé à un endroit proche de la Plage du Valais et donc avec des conséquences néfastes pour ce site en matière d'environnement (hydrocarbures...). La mise en place de ce poste sablier entraîne une réelle interrogation sur l'opportunité d'aménager la Plage du Valais ;
 - penser à l'aménagement du site de la Tour qui fait partie du domaine privé : panneau d'informations sur l'histoire de la Tour de Cesson.

3ème secteur : La Plage du Valais - La Grève des Courses

Deux observations concernant ce secteur :

- **le Tertre Gourien** où se trouve une croix de mission de 1911. L'endroit est actuellement difficile d'accès et il conviendrait donc de délimiter une zone de circulation pédestre autour de ce site permettant de rejoindre directement le G.R. 34 en passant au plus près du front de mer.
- **le Trou à Cochons**, zone qui constitue une liaison naturelle entre la plage du Valais et la Grève des Courses. Néanmoins, cet espace n'est pas franchissable du fait de l'absence d'aménagement piétonnier : il convient d'envisager une telle hypothèse en bas de la falaise en tenant bien évidemment compte du classement en réserve du site. Par ailleurs, une grande vigilance est souhaitée concernant le maintien en son état, de la zone ND située au-dessus de cet espace maritime.

4ème secteur : La Grève des Courses



● Mise en valeur de l'accès du site

- En arrivant de SAINT-BRIEUC, il serait souhaitable de conserver le viaduc de Douvenant. Le CRAC aimerait que soit aménagée une boucle pédestre accédant au Viaduc de Douvenant. Au niveau du Chemin des Courses (l'ancien accès de St-Brieuc à la mer), la route a été élargie et les sites historiques ont été recouverts, c'est pourquoi le CES demande que ces sites soient valorisés en les faisant réapparaître. Trottoirs et jalonnement à effectuer.
- De même, la prolongation vers ce site de la desserte des transports en commun favoriserait, inévitablement, sa mise en valeur.

● Équipements

Du côté de LANGUEUX, il y a eu un effort d'aménagement (sentiers pédestres le long des Grèves), mais à SAINT-BRIEUC, cela semble inexistant d'où la nécessité d'une cohérence entre les communes concernées (SAINT-BRIEUC, LANGUEUX, YFFINIAC). Sous réserve du résultat de l'étude concernant ce site en matière d'environnement, et donc, sans préjuger de l'éventuelle nécessité d'une importante réhabilitation, il est d'ores et déjà indispensable de buser le Douvenant en aval, d'isoler en surface et d'arrêter les sources de pollution en amont.

● Quelles activités légères peuvent être conçues sur ce site ?

➤ nécessité de rouvrir un accès naturel à la Grève et d'aménager, à court terme, sur 1/3 de la surface du côté de SAINT-BRIEUC ;

➤ possibilité de traverser la baie à pied ou à cheval (par contre, les écuries de chevaux sont-elles compatibles avec le POS : Zone NDS) ;



➤ possibilité de mettre en place des constructions légères pour des activités de loisirs ;

➤ parcours sportifs - terrain de sports ;

➤ jeux pour enfants ;



➤ passage du petit train à SAINT-BRIEUC dans la continuité de Bouteville ;

➤ mise en place d'un tir à l'arc ;

➤ mur d'escalade à construire éventuellement sur l'ancienne falaise (le construire contre la falaise).

5ème secteur : La Cité Baby - La Côte des Belles



Ce secteur laisse apparaître des difficultés spécifiques qui diffèrent des autres secteurs étudiés précédemment. Ainsi, sont évoquées des

questions relatives à l'urbanisme, à l'hygiène, à la sécurité ainsi que des interrogations d'ordre social, à savoir :

- éviter les problèmes de spéculation foncière ;
- il est nécessaire que la Ville ait un discours clair et qu'elle affirme sa volonté. A chaque fois qu'il y aura une vente, la Mairie devra préempter ;
- une fois que la Ville sera propriétaire de ce secteur, que faire de cette zone, classée en ZAD ? Il faudrait la restituer en zone ND ou naturelle pour préserver le site.
- mettre en évidence et résorber les problèmes d'hygiène et de sécurité.

Outre les points spécifiques soulevés par le CES, les membres composant cette instance ont exprimé le souhait que la Ville de SAINT-BRIEUC se positionne clairement sur le devenir de ce secteur et, sur la base de l'inventaire réalisé, intervienne auprès des propriétaires pour geler toute cession ou nouvelle location.

Conclusion

COHERENCE et **CONCERTATION** sont les mots clefs de la réflexion du CES sur le thème « SAINT-BRIEUC et sa Côte ».

COHERENCE, parce qu'il importe de :

- de réfléchir avec les autres communes du littoral concernées (Yffiniac, Langueux, et Hillion) ;
- d'imaginer l'aménagement de la Plage du Valais au regard des infrastructures mises en oeuvre dans le port du Légué ;
- de tenir compte de la réglementation existante notamment le classement en zone naturelle de la Baie ;
- prévoir un maillage des chemins de randonnées, existants ou à aménager, sur SAINT-BRIEUC ou les communes limitrophes pour obtenir un dispositif continu sur l'agglomération et permettre par des adaptations, l'accès aisé pour les piétons, mais également à d'autres formes de randonnées et notamment les cyclistes dans le cadre d'un programme européen "Eurovélo".



CONCERTATION, parce que :



- les Cessonnois, médiateurs sur ce site sont des partenaires incontournables ;

➤ la collaboration avec d'autres structures institutionnelles, tel le district, est indispensable, notamment au titre du Plan Vert et Bleu. Une programmation pluriannuelle doit être mise en place et portée à la connaissance du public. De même, elle devra être tout particulièrement garante du respect de cet espace « Sport, Promenade, Nature » dans l'aménagement du Port du Légué, notamment en refusant la présence du poste sablier à l'endroit où il est prévu par les études.

La Municipalité de SAINT-BRIEUC est incontournableement l'élément moteur d'une réflexion cohérente et ouverte aux partenaires de la cité qui doit être entamée très rapidement. A partir de cette synthèse générale, des études plus approfondies seront nécessaires.
